

Fiche signalétique

Dyno Nobel Inc.

2795 East Cottonwood Parkway, Suite 500
Salt Lake City, Utah 84121
Téléphone: 801-364-4800 Fax: 801-321-6703
Courriel: dna.hse@am.dynonobel.com

POUR URGENCES, 24 H, APPELEZ CHEMTREC (E-U) 800-424-9300
CANUTEC (CANADA) 613-996-6666

FSN° 1084

Date 2012-12-20

Remplace
FS N° 1084 2011-12-15

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Appellation(s) commerciale(s) :** DYNOSPLIT® C
- Classe de produits :** Explosifs de prédécoupage, gel aqueux avec cordeau de détonation.
- Apparence et odeur du produit :** Gel inodore de couleur aluminium emballé dans des cartouches de polyéthylène.
- Désignation du département des transports (DOT) pour expédition de matières dangereuses :** Explosif UN0241, dynamitage, type E 1.1D II
- Classification de danger selon la NFPA :** Sans objet (Voir Section IV - *Procédés spéciaux anti-incendies*).

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients :	N° CAS	% (Portée)	TLV-TWA (ACGIH)
Nitrate D'ammonium	6484-52-5	< 65	Aucune valeur établie
Nitrate de sodium	7631-99-4	< 20	Aucune valeur établie
Perchlorate de sodium	7601-89-0	< 7	Aucune valeur établie
Aluminium	7429-90-5	< 7	10 mg/m ³
Produits réactionnels de :		< 20	Aucune valeur établie
Hexaméthylène Tétramine (HMT)	100-97-0		
Acide nitrique	7697-37-2		

Les ingrédients tels qu'utilisés dans ce produit, à part ceux qui sont indiqués ci-dessus, ne sont pas dangereux selon les définitions des règlements en vigueur du département du Travail, ou sont présents en concentrations de minimis (moins de 0,1% pour les matières cancérogènes, moins de 1,0 % pour les autres matières dangereuses).

SECTION III – DONNÉES PHYSIQUES

- Point d'ébullition :** Sans objet
- Densité de vapeur :** Sans objet
- Pourcentage de matières volatiles par volume :** < 20 (eau)
- Tension de vapeur :** Sans objet
- Densité :** 1,2 – 1,3 g/cc
- Solubilité dans l'eau :** Le produit se dissout généralement très lentement

Fiche signalétique

avec le temps.

Taux d'évaporation (Éther = 1): Sans objet

SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet

Limite d'inflammabilité : Sans objet

Produits extincteurs : Voir la section *Procédés spéciaux anti-incendies*.

Procédés spéciaux anti-incendies : Ne pas tenter de contrôler des incendies impliquant des matières explosives. Évacuer tout le personnel à un endroit sécuritaire prédéterminé, éloigné d'au moins 2 500 pieds en toutes directions.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Possibilité d'explosion ou de détonation dans des conditions d'incendie. Production de vapeurs toxiques sous l'effet du feu.

SECTION V – DONNÉES SUR LES RISQUES À LA SANTÉ

Effets reliés à la surexposition

Yeux : Peut causer de l'irritation, des rougeurs et le larmolement.

Peau : Un contact prolongé peut causer de l'irritation.

Ingestion : Incidence peu probable. Ce produit est toxique lorsqu'ingéré en grande quantité. Il peut causer étourdissements, coloration bleue de la peau, méthémoglobinémie, perte de conscience, spasmes abdominaux, nausée et douleurs.

Inhalation : Incidence peu probable.

Effets systémiques ou autres : *Perchlorate* : Le perchlorate peut enrayer l'absorption de l'iode par la glande thyroïde et entraîner une baisse d'hormone thyroïdienne. La *National Academy of Sciences* (NAS) a étudié la toxicité du perchlorate et conclu que même les populations les plus sensibles pouvaient absorber jusqu'à 0,7 microgramme de perchlorate par kilogramme de masse corporelle par jour sans effet nocif sur la santé. L'USEPA doit établir un niveau maximum de contaminant (MCL) pour le perchlorate dans l'eau potable au cours de l'an 2007 et cette étude par la NAS pourrait aboutir à un MCL recommandé d'environ 20 ppb.

Mesures d'urgence et de premiers soins

Yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau à l'eau et au savon.

Ingestion : Consulter un médecin.

Inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Considérations spéciales : Aucune.

SECTION VI – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions normales, peut exploser si exposé au feu, au choc supersonique ou à l'impact d'un projectile à haute énergie, surtout s'il est dans un espace confiné ou en grandes quantités.

Conditions à éviter : Tenir éloigné des dangers suivants : chaleur, flamme, impact, sources d'allumage et chocs violents.

Matières à éviter (incompatibilité) : Matières corrosives (acides puissants et bases puissantes ou alcalis). La réaction avec des alcalis puissants libère de l'ammoniac et des amines.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), Ammoniac (NH₃) ou

Fiche signalétique

hydrogène (H₂).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION VII – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite : Protéger de toute source d'allumage. En cas de feu, évacuer la zone à au moins 2 500 pieds en toutes directions. Aviser les autorités conformément aux procédures en cas d'urgence. Seuls s'impliqueront les membres du personnel formés aux mesures d'urgence. S'il n'y a pas de danger d'incendie et si le produit est intact et/ou non contaminé, remballer le produit dans l'emballage d'origine ou tout autre contenant propre approuvé par le DOT. S'assurer qu'un compte rendu complet du produit a été effectué et vérifié. Remplir les rapports de déversement applicables exigés selon les règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales.

Méthode d'évacuation des déchets : L'évacuation des déchets doit être conforme aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Si un produit devient un déchet, il peut être sujet aux règlements concernant les déchets dangereux tels que définis aux termes du Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR, section 261. Consulter les exigences en matière d'évacuation avec une personne bien au courant des lois environnementales applicables (RCRA) avant d'évacuer tout déchet explosif.

SECTION VIII – INFORMATION RELATIVE AUX MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION

Ventilation : Non requise pour manutention normale.

Protection respiratoire : Non requise normalement.

Vêtements protecteurs : On recommande l'utilisation de gants de travail et de vêtements de travail susceptibles de réduire les contacts avec la peau.

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité est recommandé.

Autres précautions requises : Aucune.

SECTION IX — PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer conformément aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Tenir loin des dangers suivants : chaleur, flamme, impact, sources d'allumage et chocs violents.

Précautions à prendre en cours d'utilisation : Éviter de respirer les émanations ou les gaz résultants de la détonation d'explosifs. Appliquer les pratiques industrielles de sécurité acceptées dans le maniement de matières explosives. Toute détonation imprévue d'explosifs ou de dispositifs explosifs peut entraîner des blessures graves ou fatales.

Autres précautions : Il est recommandé aux utilisateurs de matières explosives de se familiariser avec les publications de l'*Institute of Makers of Explosives Safety Library*.

Fiche signalétique

SECTION X — INFORMATION SPÉCIALE

Les rapports prévus à la Section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et du CFR 40, section 372 peuvent être exigibles si l'état physique de ce produit est transformé en une solution aqueuse. Si une solution aqueuse de ce produit est fabriquée, traitée ou utilisée de quelque autre façon, la catégorie des composés de nitrate et la mention de l'ammoniaque à la liste prévue au règlement mentionné précédemment devront être révisées.

Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUT AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tout accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou aucune de ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptées.